

Envoyé en préfecture le 12/02/2025

Reçu en préfecture le 12/02/2025

Publié le

ID: 011-211101951-20250127-D052025-DE

## COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 05/2025

Date convocation : 22.01.2025

Nombre de conseillers : 11 En exercice : 9 Présents : 6 Votants : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames: Aude SALVAT-LÔ, Anne-Laurence FRULLINI - conseillère municipale.

Messieurs: Omar AÏT MOUH, 1<sup>er</sup> adjoint - Olivier JURADO, 2<sup>ème</sup> adjoint - Jean-Pierre PLANCADE, conseiller municipal.

**Procuration:** 

Absents excusés: Bernard VIÉ, Marie-France LOISEL, Michel COURTESOLLE

Secrétaire de séance : Anne-Laurence FRULLINI

Objet : Résiliation anticipée du bail dérogatoire conclu le 06/06/24 entre Madame VACHER Magali et la commune

Monsieur le Maire rappelle qu'un bail dérogatoire a été signé le 06/06/24 avec Madame VACHER Magali épouse MARQUET pour la location de l'appartement à usage d'habitation et du local commercial sis 23 rue de la Poste 11400 LAURABUC.

Ce bail a été conclu pour une durée d'un an du 06/06/2024 au 05/06/2025.

Il précise que Madame VACHER Magali a fait savoir à la commune par courrier du 20 janvier 2025, son intention de résilier son bail à compter du 1<sup>er</sup> février 2025. Monsieur le Maire explique qu'afin de mettre un terme à cette location à compter du 1 février 2025, il convient de prendre une délibération résiliant le bail qui lui avait été consenti en précisant que Mme VACHER Magali est dispensée de préavis d'un mois prévu au troisième alinéa de l'article nommé « Fin de bail - Remise des clefs » du contrat de location.

## Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** de procéder à la résiliation du contrat de location avec Mme VACHER Magali à compter du 1<sup>er</sup> février 2025.

**DECIDE** de dispenser Mme VACHER Magali du mois de préavis stipulé dans le contrat de location.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**D'AUTORISER** monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la résiliation du bail dérogatoire de Mme VACHER Magali.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Cedric LEMOINE.